

PRIX DE L'ABONNEMENT

Par an, 16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Bors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVRE, DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 25 janvier 1844.

M. Billault avait présenté un amendement qui restreignait le sens des paroles du paragraphe de l'adresse en ce qui touche notre entente cordiale avec l'Angleterre ; la chambre n'a pas voulu suivre les tendances de M. Billault, ni donner gain de cause à M. Thiers, qui a soutenu l'amendement avec une grande ferveur, et elle s'est prononcée pour la politique de M. Guizot en maintenant textuellement le paragraphe de l'adresse. Nous n'en sommes pas surpris ; la chambre est trop craintive pour vouloir se prononcer contre la politique de la paix à tout prix, et si elle renverse le ministère, ce ne sera pas, selon nous, sur une question de politique extérieure.

Chacun sait bien que les faits accomplis depuis 1830 n'ont pas encore de profondes racines ; chacun sait bien qu'au premier dissentiment profond entre la France et quelque autre nation d'Europe, il y aura lieu à réviser les traités de 1814 et de 1815. Assurément nos députés ne sont pas d'humeur à courir les chances de cette révision ; elle se fera, nous l'espérons, mais ce sera la force des événements qui y poussera. Alors les craintes feront place à des sentiments plus nobles et plus généreux ; alors l'esprit guerrier de la France se réveillera tout puissant ; alors enfin les épées sortiront spontanément du fourreau. Ce n'est pas d'ailleurs la politique de M. Thiers qui pourrait amener cette situation, qui pourrait nous replacer à notre point de départ de 1830 ; car M. Thiers, qui attaque aujourd'hui la politique de M. Guizot, n'a pas le sentiment de nos véritables besoins nationaux, et son discours sur l'amendement de M. Billault nous en a fourni la preuve.

Certes, nous reconnaissons que M. Thiers a déployé dans cette discussion de nos affaires extérieures beaucoup d'habileté, qu'il a parfaitement disserté sur la situation des divers peuples qui sont en ce moment l'objet des actes diplomatiques ; mais dans ses observations nous avons toujours retrouvé les instincts de l'homme qui a contribué à l'état de choses actuel. Que conseillait-il ? l'isolement. Mais la politique d'isolement contient toujours en elle-même un grave danger, et si des faits exigent des actes, il faut en produire qui aient une valeur positive et directe. Il y a un point essentiel qui nous a toujours séparés de M. Thiers dans les questions extérieures et qui nous en sépare encore : c'est qu'il ne veut pas revenir sur les traités de 1815, c'est qu'il accepte tous les faits existants avec la seule pensée d'en tirer le meilleur parti possible, tandis que nous sommes toujours d'avis que la carte d'Europe ne peut pas demeurer telle que l'ont faite les rois coalisés contre la France.

Nous ne pouvons pas, sans danger pour notre nationalité, rester cernés comme nous le sommes maintenant ; nous ne pouvons pas être constamment placés en quelque sorte sous la surveillance d'une coalition permanente. Il faut que cette situation se modifie ; nous le demandons formellement après 1830, nous le demandons plus formellement encore aujourd'hui que nous avons fait l'expérience désastreuse du système de la paix à tout prix. Nous sommes

d'avis que c'est à ce système que nous devons de n'être pas les régulateurs principaux des affaires du monde. Ainsi, les faits accomplis que nous n'acceptons pas, au lieu d'amoinrir notre conviction sur ce point, n'ont fait que la fortifier.

La politique d'isolement conseillée par M. Thiers ne peut pas nous convenir ; car la vraie politique de la France n'est pas l'expectative, mais l'action, et nous devons sans cesse avoir la main dans ce qui se fait au dehors de nous. L'isolement est moins dangereux sans doute qu'un concours prêté à des actes contraires à nos intérêts, mais il ne peut pas suffire à une nation comme la France. Qu'on le sache bien, malgré les revers de 1814 et de 1815, malgré la fausse politique de ses gouvernants, elle n'a rien perdu de son antique valeur ; le mouvement industriel la distrairait sans l'absorber, et le bruit de la vapeur ne l'empêchera jamais de bondir au bruit du canon. Nous sommes toujours les enfants de ces vieilles bandes qui ont promené par l'Europe notre glorieux drapeau, et le jour où il faudra refaire ces traités de 1814 et de 1815, le jour où il faudra nous rendre l'air et l'espace dont nous avons besoin pour vivre avec dignité et pour tenir le rang que nous sommes appelés à occuper, nous verrons de nouveau surgir des légions de héros qui sauront bien faire respecter nos droits et nous rendre nos véritables frontières !

Si M. Thiers, qui a pourtant parlé du sentiment national, l'avait bien compris en 1840, la question extérieure ne serait pas toujours pendante pour nous, et aujourd'hui elle serait résolue. Nous aurions des débouchés de commerce faciles avec toutes les parties du monde ; l'Espagne serait constituée et nous serait fidèlement attachée ; les contrées asservies de l'Italie s'initieraient à des institutions libres ; l'Egypte n'aurait pas été humiliée et enchaînée. Nous aurions peut-être aussi obtenu pour la Pologne une indépendance que nous lui avons toujours souhaitée, mais sans rien oser pour la lui faire concéder.

En 1840 M. Thiers s'isolait et armait, en 1844 il parle encore de s'isoler et d'armer ; car l'isolement sans l'armement ne serait qu'une puérilité. M. Thiers n'a donc pas compris qu'il est absurde d'exposer un pays comme la France à faire des dépenses infructueuses. Tout armement pour nous doit produire un résultat, et toute troupe organisée en guerre doit être mise en mouvement. La politique d'expectative armée est onéreuse et souvent stérile. C'est pour cela que nous l'avons combattue en 1840, que nous la combattons encore aujourd'hui.

(Correspondance particulière du Censeur.)

M. Thiers s'était proposé de démontrer que cette entente cordiale entre la France et l'Angleterre que M. Guizot a proclamée avec tant d'impatience et avec si peu de réserve dans le discours de la couronne, n'existait pas et ne pouvait exister ; il a fait cette démonstration avec une évidence qui a saisi tous les esprits. Pour cela, il s'est attaché à faire voir que, si la France et l'Angleterre avaient été unies de 1830 à 1836, c'est que, dans cette période de six années, les deux nations avaient eu des intérêts communs. Ainsi, en Belgique, il s'agissait de consacrer l'insurrection de

septembre par la séparation définitive de la Belgique et de la Hollande. L'Angleterre et la France avaient à cela un égal intérêt ; elles ont marché d'accord. En Italie, il s'agissait de seconder le parti qui voulait des réformes modérées contre le parti qui s'était voué à l'immobilité, et dont la résistance pouvait provoquer des révolutions ; l'Angleterre et la France, mues par la même impulsion, ont encore agi de concert. L'Espagne et le Portugal faisaient des efforts pour échapper à l'absolutisme et se donner une monarchie constitutionnelle. Cela importait aux intérêts politiques et commerciaux de la France et de l'Angleterre ; ces intérêts communs les ont réunies, et elles ont travaillé ensemble à l'émancipation du Portugal et de l'Espagne.

Mais bientôt les intérêts devinrent distincts, les opinions se divisèrent ; l'Angleterre marcha de son côté, tandis que la France marchait du sien. Dans des voies aussi opposées, les choses ne pouvaient aboutir qu'à une rupture. D'ailleurs, les whigs, que notre révolution de juillet, dont le contre-coup s'était fait sentir si profondément en Angleterre, avaient portés au pouvoir où ils nous avaient témoigné des procédés bienveillants, étaient tombés devant les tories ; ceux-ci étaient rentrés aux affaires avec des idées contraires aux nôtres, et les vieilles rivalités s'étaient réveillées. De 1836 à 1840, elles minèrent sourdement l'œuvre des six années antérieures. La Belgique fut sacrifiée ; on lui enleva tout ce qui pouvait être une garantie et un avantage pour la France. L'Italie fut abandonnée. La politique suivie jusqu'alors en Espagne fut changée. Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1840, jusqu'au moment où l'Angleterre, qui nous avait trahis pour se liguier avec nos ennemis, crut la coalition qu'elle avait formée assez forte pour pouvoir nous faire l'injure du traité du 15 juillet.

Toutes les hontes qui en résultèrent pour notre pays sont encore présentes à la mémoire, et nous n'avons pas besoin de les rappeler ici. Que s'est-il passé depuis que la France ait pu regarder comme une satisfaction ? Quelle réparation nous a été accordée ? A quelles conditions sommes-nous rentrés dans le concert européen, si ce n'est à la condition d'apposer nous-mêmes notre signature au bas des stipulations qui consacraient l'offense qui nous avait été faite et dont rien ne nous avait vengés ? Et c'est lorsque de tels faits se sont accomplis, c'est lorsque le sentiment national est encore froissé des humiliations que le pouvoir a acceptées et qu'il attribue justement à son désir immodéré de renouer avec l'Angleterre, c'est dans de semblables circonstances qu'on vient proposer à la chambre de proclamer l'entente cordiale qui unit les deux pays !

M. Thiers a habilement exposé cette situation ; il a montré ensuite que les alliances des peuples ne pouvaient être déterminées que par une certaine identité de position, que par une communauté d'intérêts qui n'existait pas présentement et qui de longtemps encore peut-être n'existerait pas entre la France et l'Angleterre ; il a montré que ce qui avait pu autrefois les réunir avait disparu, et que là où des motifs d'union et de bon accord avaient existé il n'y avait plus que des causes d'antagonisme. La conclusion de M. Thiers, c'est que la France devait garder sa position d'isolement ; c'est qu'elle devait résister à cette impatience avec laquelle le ministère se précipite aujourd'hui au devant de l'Angleterre, comme si tous les mauvais procédés avaient été effacés, comme si les rapports les plus bienveillants étaient rétablis.

M. Guizot s'est vainement efforcé de détruire l'effet qu'avait produit M. Thiers ; il était tellement écrasé sous sa situation, que ce n'étaient pas seulement les arguments qui lui manquaient, c'étaient presque les paroles même par lesquelles il cherchait à exprimer des idées vides de sens. Quand il a vu que l'inspiration lui faisait défaut et que le terrain de la réfutation était cette fois impraticable pour lui, M. Guizot a eu recours à sa vieille fantasmagorie :

FEUILLETON DU CENSEUR. — 26 JANVIER.

Le Censeur donnera désormais régulièrement un compte-rendu analytique et raisonné des séances de la Société royale d'agriculture, sciences et arts utiles de la ville de Lyon. Les travaux de cette compagnie, consignés avec détail dans son journal mensuel, offrent pour la plupart un vif intérêt ; nous ferons connaître par citations, par extraits, les mémoires originaux qui, par la nature de leurs sujets, par leur importance, seront dignes de fixer l'attention de nos compatriotes et de tous les amis de la science.

Société royale d'Agriculture,

SCIENCES ET ARTS UTILES DE LA VILLE DE LYON.

PRÉSIDENCE DE M. GUINET.

Séance du 19 janvier 1843.

Après la lecture du procès-verbal et le développement de la correspondance, M. le docteur Hénon, secrétaire-général, soumet à la Société le projet d'une adresse à M. le ministre des travaux publics et du commerce, relative à l'oubli dans lequel on laisse notre école vétérinaire, lorsque des travaux importants sont ou ont déjà été exécutés à Alfort et à Toulouse. A Lyon, les projets qui avaient été tracés semblent abandonnés, les sommes votées restent sans emploi, et les délibérations du conseil municipal, qui déjà plusieurs fois a été consulté à cet égard, demeurent sans effet.

Les agrandissements, les améliorations ont été depuis long-temps reconnus indispensables. Le mauvais vouloir qu'entretient peut-être le désir de tout sacrifier à un système de centralisation impossible en ce cas peut seul les arrêter. Les titres de notre école à la bienveillance du gouvernement sont nombreux ; les services qu'elle a rendus et qu'elle rend tous les jours, les souvenirs qui se rattachent à sa création, le mérite de ses professeurs, sa situation dans un pays qui ne peut envoyer des élèves à Paris sans de grands frais, le nombre d'animaux malades qu'elle reçoit, plus considérable qu'Alfort, et qui augmenterait encore si la disposition des infirmeries ne s'y opposait, sont autant de raisons qui méritent que l'adresse de M. Hénon soit appuyée.

La Société a, en conséquence, décidé qu'une rédaction nouvelle lui serait soumise dans la prochaine séance. Plusieurs membres ont développé leurs vues et leurs principes à cet égard.

M. Bouchard-Jambon a rappelé que le conseil d'arrondissement a émis,

depuis plusieurs années, le vœu de voir adjoindre à notre école vétérinaire une école d'agriculture ; il fait ressortir les avantages qui résulteraient d'une telle création.

M. Tissier jeune, soutenant la proposition, insiste sur la dernière demande.

M. Sauzey, faisant considérer que les règlements ne permettent pas à la Société de pétitionner, propose de faire parvenir à M. le ministre un exposé des faits, en lui envoyant le programme de la distribution des prix des comices agricoles du département, de Vaugneray en particulier.

M. Fournet donne ensuite à la Société connaissance des observations météorologiques faites dans le courant de l'année 1843. La quantité de pluie, la sécheresse, l'humidité, les degrés de chaleur et de froid ont été marqués avec soin. Un tableau synoptique a été dressé pour être reproduit, suivant une décision ancienne, dans les Annales de la Société d'agriculture, où la série fournira des éléments précieux pour l'histoire météorologique de nos contrées.

M. le professeur Fournet fait, immédiatement après, lecture d'une note sur la possibilité de guérir quelques maladies des végétaux en les mettant en contact avec certains principes. Déjà on connaissait par le procédé Bouchery le moyen de les colorer et de les empoisonner ; mais on a eu aussi l'idée d'activer la vie dans certains cas en leur faisant absorber divers principes. Ainsi, le sulfate de fer, dans certaines limites, injecté dans des arbres jaunissants et malades, a aussitôt réveillé chez eux une végétation plus puissante, et a ranimé la couleur de leurs feuilles. Le sulfate de fer semble alors agir comme dans certaines affections morbides de notre espèce, comme dans la chlorose et les pâles couleurs. M. Gris, de Châtillon-sur-Seine, qui a signalé ce fait à la Société d'agriculture à Paris, poursuit ses expériences. M. le docteur Pravaz a eu occasion de s'assurer des effets du sulfate de fer. Il a fait absorber ce sel par un peuplier malade qu'il voulait détruire ; sous son action, l'arbre a repris une vigueur nouvelle et se montre aujourd'hui un des plus beaux de son avenue.

M. Seringe soumet à la Société, au nom de M. Richard, opticien, des tableaux inventés par M. Bonnet, de Paris, qui permettent de déterminer avec promptitude et facilité les rapports des anciennes mesures avec les nouvelles. Ce procédé, simple et commode, est connu déjà depuis longtemps.

M. Hénon lit ensuite le procès-verbal des travaux du comice de Vaugneray, où il avait été délégué par la Société. Le journal Le Censeur depuis long-temps a fait connaître les prix distribués dans cette solennité à la suite du concours ouvert entre les agriculteurs et les éleveurs de bestiaux. Il a mentionné les primes d'encouragement accordées soit aux maîtres, soit à leurs employés.

Des récompenses ont été données à des cultivateurs qui avaient remplacé l'usage de la faucille par celui de la faux pour moissonner. M. Sauzey fait ressortir avec justesse les avantages que ce nouveau système, employé toutes les fois que les localités et la nature des récoltes le permettent, doit amener pour les propriétaires ; il favorisera des économies énormes. Il tire des exemples de ce qui se passe dans le Beaujolais, où la journée du travailleur n'est plus avec l'ancienne manière de faire en rapport et en harmonie avec une juste répartition des bénéfices, où la répartition du manœuvre moissonneur peut s'élever jusqu'à près de 15 francs par jour par la dîme qu'il prélève sur le fermier ou sur le propriétaire du sol.

M. Ferdinand Potton a la parole pour rendre compte des expériences qu'il a faites concernant la conservation des œufs de vers à soie durant les chaleurs de l'été pour empêcher leur éclosion à l'époque où l'on veut sans les altérer. Les résultats obtenus ont été très-satisfaisants ; il a essayé de les conserver à sa campagne, dans sa glacière, après les avoir préalablement renfermés dans des bocaux très-sécs.

Dans un bocal il avait introduit de la chaux éteinte, les œufs ont été entièrement perdus ; dans un autre il avait mis du chlorure de chaux, les œufs ont été également altérés et n'ont pu éclore ; tandis que ceux qui ont fourni quelques vers à soie avaient été placés seuls, sans corps étrangers, dans le bocal, à la porte de la glacière, et avaient reçu l'air extérieur de temps en temps.

Le peu de succès de ces expériences a suggéré à M. Potton cette idée de tenter de conserver la chrysalide, de l'arrêter dans la dernière période de sa transformation pour la favoriser ensuite au temps voulu. Mais si on semble, pour quelques vers et dans certaines circonstances, être parvenu à ces fins, plusieurs membres exposent la difficulté, l'impossibilité même de cette conservation, basée sur la physiologie de ces animaux.

Un autre rapport est fait par M. Potton sur le seigle multicaule dont il a semé une poignée dans sa propriété des Barolles pour répondre au désir de la Société. Cette expérience, faite à la vérité sur de très-faibles proportions, a répondu aux espérances qu'avaient données les introductions de ce seigle multicaule. Le coin de terre ensemencé n'était point de bonne nature, n'avait point été fumé, et cependant la vigueur de la végétation a permis de faucher ce blé encore en herbe, et la production du grain, à l'époque de la récolte, a été considérable.

La quantité de seigle fournie à M. Potton par la Société avait été partagée par lui ; une moitié, remise à M. Crozier et semée dans sa campagne à l'île Barbe, a réussi plus complètement encore. Le seigle a été coupé deux fois en herbe et a mûri dans le temps voulu, en produisant dans les mêmes proportions qu'aux Barolles.

Cette année, l'expérience a été répétée dans les deux points sur une

il a ressuscité le fantôme de la guerre. Il a fait, de sa voix la plus effrayée, un appel à la peur et à l'égoïsme des centres, et il leur a déclaré que si la chambre se laissait entraîner par les paroles de M. Thiers et si elle votait l'amendement de M. Billault, c'en était fait de l'œuvre de pacification à laquelle le cabinet du 29 octobre avait si laborieusement travaillé depuis trois années.

C'est cette dernière considération qui a déterminé le rejet de l'amendement à une majorité d'environ vingt à vingt-cinq voix. Notons toutefois que ce résultat n'a pu être obtenu sans une déclaration de M. Saint-Marc Girardin, qui est venu dire à la tribune, sur l'interpellation de M. Dupin, que la commission de l'adresse, dans sa réponse au discours de la couronne, n'entendait pas généraliser les mots d'*entente cordiale*, et que ces mots s'appliquaient tout spécialement, dans sa pensée, à la situation de la France et de l'Angleterre dans les affaires de Grèce et d'Espagne.

Était-ce bien là ce que demandait M. Guizot ? Était-ce ce qu'il fallait dire pour être agréable à cette opinion qui se prosterne sans cesse devant l'Angleterre, et qui croit n'avoir plus rien à lui refuser depuis que la reine Victoria nous a fait l'honneur d'aborder aux rivages français ?

Paris, le 23 janvier 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre était encore aujourd'hui sous le coup de l'impression que la séance d'hier a laissée dans tous les esprits. Malgré son succès, le ministère paraissait taciturne : car il sait bien que le rejet de l'amendement de l'honorable M. Billault ne fait disparaître aucun des embarras de sa situation. La physionomie des centres était celle de la fatigue et du découragement. A gauche, on se passait de banc en banc le remarquable article que le *National* a publié sur la séance d'hier, et on s'entretenait des causes qui avaient valu au cabinet le triste avantage qu'il a obtenu.

On sait bon gré à M. Dupin de l'appel qu'il a fait au sentiment national et du conseil qu'il a donné à M. Guizot de le consulter un peu plus souvent lorsqu'il se trouve en présence de questions dont la solution intéresse l'honneur du pays ; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il a en quelque sorte jeté le désordre dans la discussion lorsqu'il est venu demander au rapporteur de la commission des explications qui, données comme elles l'ont été, rendaient à peu près impossible le vote de l'amendement de M. Billault, dont l'adoption, après les développements de son auteur et le discours de M. Thiers, paraissait à peu près certaine. M. Dupin a-t-il joué, dans cette circonstance, le rôle de compère ? Cela ne serait pas impossible, et nous l'en avons entendu accuser formellement par des hommes d'une opposition très-moderée.

Nous nous attendions à voir, au commencement de la séance, M. de Salvandy demander la parole et chercher à réparer son échec oratoire d'hier. Il n'en a rien été. M. de Salvandy, auquel un froncement de sourcil de M. Guizot avait enlevé hier tous ses moyens, ne s'est pas soucié aujourd'hui de s'exposer de nouveau à la colère de cette volonté qui depuis deux ans lui impose silence, et il est resté à son banc, absorbé en lui-même. Au lieu de M. de Salvandy, sur lequel nous avions presque compté, nous avons eu M. Pierre David, qui, malgré les conversations qui couvraient sa voix et qui l'empêchaient sans doute de s'entendre lui-même, a occupé la tribune pendant près d'une heure.

Après lui, M. Billault est venu rendre de l'intérêt à la discussion en développant son amendement sur le droit de visite. Ce qui a décidé l'honorable orateur à proposer cet amendement, c'est qu'il croit que la rédaction de la commission est insuffisante, c'est qu'il craint qu'on ne l'assimile au paragraphe annuel par lequel depuis douze ans la chambre rappelle toujours infructueusement les droits de la nationalité polonaise. M. Billault admet qu'on négocie et qu'on négocie avec la ferme résolution de mener tout à bien ; pour cela, selon lui, il faut que la France pèse sur les négociations, et, pour y arriver, il faut qu'elle pèse sur le ministère. Ce n'est pas d'une question ministérielle qu'il s'agit dans le débat, mais bien d'une question nationale. Telle est la pensée qui a poussé M. Billault à proposer son amendement.

Ce n'est pas M. Guizot qui a répondu à M. Billault, c'est M. de Gasparin qui, bien qu'il ait été rudement fustigé, il y a quelques jours, par un membre du cabinet, a voulu rendre aujourd'hui au ministère le service de prendre à la tribune la place de M. Guizot. M. Guizot s'est réservé pour clore le débat, car il craint que M. Berryer ou M. Odilon Barrot n'y prennent part.

Il n'est pas probable que le nouvel amendement de M. Billault soit adopté ; mais, quel que soit le résultat, il n'en faudra pas moins lui savoir gré de l'avoir soulevé et d'avoir ainsi rappelé au gouvernement les engagements qu'il a pris vis-à-vis de la chambre et vis-à-vis du pays.

La discussion de l'adresse s'est prolongée déjà au-delà du terme que quelques personnes, et peut-être les ministres eux-mêmes, lui avaient fixé ; elle paraît devoir durer plusieurs jours encore. Nous avons entendu dire, cet après-midi, que la question sur la liberté de l'enseignement serait reprise demain et qu'elle absorberait peut-être deux séances. On cite MM. de Carné, Corne, Dubois (de la Loire-Inférieure), Saint-Marc Girardin, Nisard, de Larochejacquelein, comme devant y prendre part. Plusieurs amendements sont proposés. Si la discussion recommence sur la question légitimiste, il se pourrait que le débat durât jusqu'à la fin de la semaine. La chambre des députés aurait ainsi consacré douze séances à la discussion de son adresse, tandis que la chambre des pairs a à peine consacré trois heures à la discussion ou plutôt au vote de la sienne.

— On dit que le ministère présentera sa demande de fonds secrets le lendemain du vote de l'adresse. On ne saurait rien refuser à un ministère aussi peu corrupteur ; et les journaux ministériels, à propos des fonds secrets, seront plus que jamais de notre avis.

— Michel Perrin est, dit-on, banni de la scène par la censure. Nous aimons à croire ce bruit controuvé. On l'affirme toutefois, en ajoutant que le caractère de prêteur de Michel Perrin ne permet pas de le mettre en scène. Si cela n'est pas vrai, comme nous l'espérons, il est déjà fort affligeant que ce ne soit pas invraisemblable, et ceux qui disent que Molière ne pourrait pas aujourd'hui faire jouer *Tartufe* n'ont pas tort.

Bulletin de la Bourse de Paris du 23 janvier 1844.

La bourse a commencé avec une tendance à la baisse. Les premières affaires ont été faites à 82 65 ; puis la rente est tombée à 82 57 1/2, et elle a ouvert au parquet à 82 60.

La rente a fléchi de nouveau après l'ouverture, et elle est tombée à 82 40 ; elle est restée au parquet à 82 45, et dans la coulisse à 82 42 1/2.

Point de nouvelles. Affaires moyennes.

Cinq pour cent.	124 60	Trois pour cent belge.	5075
Quatre et demi pour cent.	112 60	Banque belge.	690
Quatre pour cent.	106	Caisse Lafitte.	1112 50
Trois pour cent.	82 40		
Actions de la Banque.	3270		
Obligations de Paris.	1410		
Rentes de Naples.	106 90	Paris à Rouen.	845
Etats Romains.	105 3/4	Paris à Orléans.	862 50
Dette active d'Espagne.	30 3/8	Rouen au Havre.	663 75
Cinq pour cent belge.	107 00	Strasbourg à Bâle.	231 25

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 22 janvier.

M. Guizot attend long-temps à la tribune que le calme soit rétabli.

Messieurs, dit-il, je me félicite comme l'honorable préopinant de n'être pas obligé de rentrer dans l'ornière des récriminations à propos de vieilles questions qui n'ont plus aujourd'hui beaucoup d'intérêt, et qui pourraient avoir pour résultat de diminuer la grandeur des discussions de cette chambre.

Deux reproches très-divers ont été adressés au cabinet et à moi en particulier par l'honorable préopinant. Sur certains points il a dit : J'aurais fait le contraire de ce que vous avez fait. Sur d'autres il a dit : J'aurais fait comme vous, mais j'aurais mieux fait. Comme on le voit, c'est ici une affaire de tact.

Nous sommes d'accord sur l'alliance anglaise ; M. Thiers la veut comme moi. A une autre époque, M. Thiers disait en parlant de l'Algérie : La guerre y est mal faite ; il faut dans ce pays une guerre bien faite.

Depuis, M. Thiers a été au pouvoir, et la guerre n'a pas été mieux faite. C'est le cabinet actuel qui a changé la guerre d'Afrique ; c'est lui qui a envoyé dans ce pays l'homme qui y fait bien la guerre, et il l'y a envoyé parce qu'il le connaissait.

Ainsi, ce que disait M. Thiers en 1839 relativement à l'Algérie, c'est le cabinet actuel qui l'a fait.

Tout-à-l'heure M. Thiers nous disait que la paix était chose facile aujourd'hui. N'en croyez rien, messieurs ; jamais la paix n'a été si difficile à maintenir. Vous ne pouvez avoir oublié les exemples récents que nous en avons eus.

Eh bien ! je n'hésite pas à le dire hautement, si les affaires

étaient restées dans les mains qui en étaient chargées en 1840, la paix n'existerait pas en 1844. (Rumeurs.)

J'arrive aux reproches qui nous sont adressés. Le cabinet, dit-on, sans motif sérieux, sans égard pour le sentiment national, a proclamé l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre.

Messieurs, il ne faut pas confondre l'entente dont nous avons parlé avec l'alliance. Il ne faut pas donner un autre sens aux mots dont nous nous sommes servis. Nous savons parfaitement ce que c'est qu'une alliance. La convention qui avait pour but d'empêcher la Belgique de redevenir hollandaise et qui a amené le siège d'Anvers, voilà une alliance, voilà une chose sérieuse. Mais aujourd'hui par les mots entente cordiale nous voulons dire seulement qu'il y a bonne intelligence, bon accord pour certaines questions qui intéressent les deux pays.

Qu'on ne joue donc pas sur les mots. Nous avons dit qu'il y avait entente cordiale, bonne intelligence, mais il n'y a pas d'alliance ; nous n'avons pas engagé notre liberté d'action, nous n'avons pris aucun engagement.

On a rappelé la chute du cabinet britannique ; on a rappelé l'avènement du cabinet nouveau. Eh bien ! ce cabinet nous a donné constamment des preuves de bienveillance, de bon accord. Pourvions-nous rester indifférents à de pareils procédés ? Pour une vieille rancune, devions-nous ne tenir aucun compte du bon vouloir du cabinet nouveau ?... Qu'on se soit montré mal disposé pour ceux qui avaient blessé la France, cela je le conçois ; mais ceux qui étaient étrangers à l'insulte, ceux-là devaient-ils en porter la peine ?...

On nous accuse de trop de sympathie pour l'Angleterre ; mais dans quelle occasion en avons-nous fait preuve ? Nulle part on ne pourra nous reprocher un acte qui blesse le sentiment national.

M. Guizot explique la politique du cabinet à l'égard de l'Espagne, la Grèce, la Serbie, et l'affaire de Jérusalem ; il continue ainsi en parlant de l'entente cordiale entre l'Angleterre et la France :

Les vieilles rancunes, les vieilles querelles ont été oubliées. Les intentions, les actions de part et d'autre sont justes et bienveillantes ; je le démontre tous les jours. Cherchez dans ce qui se passe un symptôme de mauvaise intelligence, un symptôme de querelle ; vous n'en trouverez pas. Sans doute il y aura encore des intérêts mis en question. Quand ces questions, quand ces intérêts surgiront, nous y apporterons le même bon esprit, les mêmes bonnes intentions qui peuvent en faciliter la solution. Pour amener, pour maintenir la bonne intelligence, il faut que les intentions soient équitables et bienveillantes ; il ne faut pas se croire intéressé à montrer de l'humeur sans qu'une grande nécessité la justifie. Telle a été notre pensée, et c'est pour cela que notre politique a fortifié et élevé la considération et l'influence de la France.

L'honorable préopinant a mentionné un incident que je regrette de voir porté à cette tribune, mais sur lequel il m'est impossible de ne pas dire un mot. Il a parlé de ce qu'il a appelé le rappel de l'ambassadeur russe. Personne n'a le droit de parler ainsi ; l'ambassadeur russe n'a jamais été rappelé, l'ambassadeur de France à Pétersbourg n'a jamais été rappelé. (Rumeurs.)

Il importe, dans une telle question, dans une telle situation, que les faits soient exactement définis et appréciés. L'ambassadeur de France à Pétersbourg était en congé à Paris, l'ambassadeur de Russie à Paris est retourné à Pétersbourg. (Rires.)

Je parle ici d'une question délicate ; j'en parle parce qu'on m'y a forcé, et, si je n'en parlais pas, j'aurais l'air d'accepter ce qui a été dit par l'honorable préopinant.

C'est donc lui seul qui m'oblige à en parler, car je ne puis accepter ni les faits tels qu'on les a présentés, ni les conséquences qu'on en a tirées. L'ambassadeur de France à Pétersbourg vient en congé à Paris ; deux ou trois mois après, l'ambassadeur de Russie retourne à Pétersbourg.

Dans le motif, non pas qui fut donné par son gouvernement, mais auquel ce départ fut attribué dans le public, nous crûmes trouver quelque chose qui ne s'accordait pas avec la dignité du gouvernement français ; nous crûmes de notre devoir de témoigner par notre conduite que nous ressentions les motifs qui avaient été donnés au départ de l'ambassadeur.

L'ambassadeur du roi à Pétersbourg ne retourna pas à son poste. (Murmures.) Plus tard, un désir se laissa apercevoir, que les deux ambassadeurs retournassent simultanément à leur poste. Nous avons pensé alors que ce double retour ne devait avoir lieu que d'une manière complètement satisfaisante pour le gouverne-

plus grande échelle. Les propriétaires auront soin de noter les faits qui se présenteront.

Après quelques observations de divers membres sur ces deux rapports, la séance est levée à huit heures.

LES DEUX PRÉTENDUS.

— Comment ! c'est toi ?...

— C'est toi !

Ces deux exclamations furent prononcées avec un ton différent par deux jeunes gens qui se trouvaient tout-à-coup en face l'un de l'autre au détour d'une allée du château de Montbreuil.

L'un se nommait Clodomir de Sarcy, l'autre Eugène de Fougères. Clodomir était un garçon spirituel, vif, ardent, passionné, mais d'une étrange timidité auprès des femmes, ce qui faisait que, dans les cercles masculins, on était tenté de le traiter en Lovelace ou en marquis de la Régence, tandis que, dans les boudoirs, on le jugeait inoffensif comme un adolescent que d'un seul regard on terrifie.

Eugène avait, au contraire, un de ces caractères froids en apparence, dont l'homme le plus habile n'a jamais le dernier mot. Il semblait n'avoir d'autre but que de passer inaperçu dans le monde de la fashion où l'appelaient sa brillante fortune, à moins que ses distractions, la nonchalance qu'il apportait à toutes ses actions, son indifférence pour toutes choses ne fussent un manège adroit pour attirer l'attention en se singularisant. Mais ceci n'est qu'une supposition.

En se rencontrant dans le parc du château de Montbreuil, à plus de trois cents kilomètres de Paris, les deux amis, nous l'avons dit, laissèrent échapper une exclamation de surprise. Clodomir parut médiocrement flatté ; Eugène se montra, comme toujours, calme et indifférent. Cependant ils s'étaient tendu la main.

— Comment ! dit Eugène, tu pars de Paris sans me prévenir, et je te retrouve ici... Depuis quand es-tu à Montbreuil ?

— Depuis hier ; et toi ?

— Depuis deux heures seulement.

— Moi, dit Clodomir avec un peu d'embarras, je suis venu sur une invitation de M. de Montbreuil. Tu sais que je lui suis un peu parent.

— C'est aussi une lettre de lui qui m'a fait mettre en route ; il a été mon tuteur.

— Et... comment t'invitait-il ?

— Tiens, voici sa lettre.

Clodomir la prit vivement et lut :

« Mon cher Eugène,

« Voici l'hiver fini ; c'est le cas ou jamais de venir me visiter à Montbreuil où je suis depuis un mois. Arrive donc au plus vite. J'ai depuis long-temps des projets que je veux réaliser, et qui, je le crois, vous sa-

tisferont. M^{me} de Tercy, Irma et moi, nous vous attendons avec impatience ;

« Votre dévoué, DE MONTBREUIL. »

— Voilà qui est singulier, dit Clodomir... ma lettre est, mot pour mot, la même ; c'est une circulaire.

— Vraiment ? dit Eugène en cueillant une fort belle branche de lilas, dont il aspira négligemment le parfum.

— Oui, mon ami... Et cette phrase qui semblait cacher un mystère m'avait fait croire...

— Quoi donc ?

— Mais toi-même qu'as-tu pensé ?

— Mon Dieu ! tout simplement que M. de Montbreuil m'invitait à venir le voir.

— Mais quel homme es-tu donc ?... Rien ne t'émeut, rien ne t'occupe... Cependant tu as vu cet hiver la belle Irma.

— Autant que toi... Après ?

— Après... après... M. de Montbreuil, en me parlant de projets qu'il veut réaliser, songeait peut-être à combler des vœux que je n'ai pas encore exprimés...

— Et à te faire épouser une de ses filles.

— Oh ! la jolie veuve M^{me} de Tercy est promise au vicomte d'Anglas, et tu sais si M. de Montbreuil est entêté dans ses projets.

— Alors ce serait Irma... Au fait, c'est possible.

— Mais il t'écrit la même chose.

— Dam ! il veut peut-être avoir deux cordes à son arc.

— Ainsi, dit Clodomir avec dépit, vous pensez qu'il a sur vous les mêmes idées ?

— Pourquoi pas ?

— Et vous en seriez enchanté... Irma est si belle !

— Oui, elle est bien... mais je ne songe pas à me marier.

— Est-il possible !... tu ne l'aimes pas ?...

— Je ne crois pas.

— Ainsi, tu ne te poses pas en rival ?

— Pas le moins du monde.

— Tu me laisses le champs libre ?

— De tout mon cœur.

— Ah ! mon ami !... mon cher ami !... Au fait, tu as raison, le mariage ne te convient pas du tout.

— Tu crois ?

— Non. Et puis, tu es si distrait ! Comment ferais-tu la cour à une femme ? comment te ferais-tu aimer ?... tandis que moi...

— C'est juste, tu n'as que cela à faire, et, sauf ta timidité, qui l'a été si souvent fatale, tu peux réussir. Mais la nuit approche... J'étais allé réparer le désordre de ma toilette, et j'ai promis à M. de Montbreuil et à ces dames de les rejoindre au chalet. Viens-tu ?

— Ah ! tu as déjà vu Irma ?

— Eh ! sans doute. Allons, viens-tu ?

— Je te suis.

Les deux jeunes gens se dirigèrent vers le chalet, charmante imitation suisse qui s'élevait au milieu d'une magnifique prairie, où ils trouvèrent, en effet, le maître du château, M^{me} de Tercy et Irma. La jeune fille et la jeune veuve rougirent en voyant paraître leurs hôtes. M. de Montbreuil leur tendit la main avec une égale cordialité. C'était un vieillard à l'allure encore vive, à l'accueil bref et franc, du reste fort original.

— Eh bien ! vous ne vous attendiez pas à vous rencontrer dans mon parc comme on se rencontre sur le boulevard des Italiens ou sur la place de la Bourse. C'était une surprise que je vous ménageais.

Clodomir balbutia quelques mots inintelligibles ; il cherchait à deviner la pensée secrète de son vieux parent, ce qui n'était pas chose facile. Il observa aussi qu'Eugène s'était approché d'Irma, et causait avec elle sans s'occuper de M^{me} de Tercy, ce qui ne le rassurait nullement.

Après une heure passée au chalet, on reprit le chemin du château. Irma avait plusieurs fois admiré la magnifique branche de lilas qu'Eugène avait cueilli ; mais, soit distraction, soit insouciance, le jeune homme ne fit pas ce qu'on attendait peut-être, il n'offrit pas la fleur admirée.

Irma était une belle et gracieuse jeune fille que la tendresse de son père avait un peu gâtée, que l'enthousiasme du monde avait rendu exigeante. Aussi s'était-elle habituée aux hommages qu'on lui rendait comme à une chose toute naturelle et qui lui était due. Sans doute, au fond du cœur, elle fut piquée de ce qu'Eugène ne la comprenait pas, car elle lui dit d'un ton légèrement moqueur :

— En vérité, monsieur de Fougères, je m'étonne que vous possédiez cette belle branche de lilas ; hier encore j'en cherchais dans le parc, et je n'en ai pas trouvée une seule qui fût en fleurs.

— Ah ! mon Dieu ! mademoiselle, je l'ai cueilli là-bas... du côté des marronniers... auprès du bouquet de cythées... Je ne me le rappelle plus bien... Il est trop tard pour retourner sur nos pas ; mais demain, certainement, vous en trouverez.

Irma fit un geste plein d'impatience et rejoignit sa sœur. Elle passa son bras sous le sien et lui dit :

— Que penses-tu, Mélanie, de nos deux hôtes ?

M^{me} de Tercy rougit beaucoup en répondant :

— Oh ! je les connais depuis long-temps.

— Sans doute ; mais voici deux ans que tu passes en Angleterre pour recueillir la succession de ton mari, et tu as perdu de vue mes soupirants.

— Tes soupirants... dit M^{me} de Tercy troublée.

— Eh oui mes soupirants. Ne vois-tu pas que mon père les a appelés tous les deux pour juger par comparaison ? Il leur a donné à tous les deux, séparément, un peu d'espérance, car il veut que je choisisse, et que nous nous mariions, toi et moi, le même jour. Tu es bien heureuse, toi... tu n'auras pas besoin de chercher un mari.

— Mais... ton choix est peut-être déjà fait... et Clodomir...

— Oh ! non, je ne crois pas... il est d'une gaucherie, d'une timidité...

ment du roi, et qui garantit pour jamais l'avenir de tels soupçons, de telles attaques.

Je puis donner à la chambre la certitude qu'à aucune époque la dignité du roi et de son gouvernement n'a été plus scrupuleusement maintenue, et qu'aujourd'hui nos rapports avec le cabinet de Pétersbourg sont parfaitement réguliers. Je n'en dirais pas davantage. Je suis sûr que ce que j'ai eu l'honneur de dire a été compris de tout le monde et ne sera nié par personne. (Mouvements divers.)

M. de Salvandy et M. Dupin prononcent quelques paroles ; M. Guizot remonte un moment à la tribune.

L'amendement de M. Billault est mis aux voix. Toute la gauche, le centre gauche et la droite se lèvent pour ; les centres se lèvent contre. L'amendement est rejeté.

La séance est levée à six heures, et la discussion continuée à demain.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Séance du 23 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté en présence d'un petit nombre de membres.

La chambre semble fatiguée, comme il arrive toujours le lendemain d'une grande séance.

M. FULCHIRON rend compte de l'élection de M. Parant de Labaume, élu député à Uzès (Gard), en remplacement de M. Teste père, nommé pair de France. L'élection est régulière, et la chambre la valide en ajournant l'admission de M. de Labaume jusqu'à production de pièces justificatives du paiement du cens.

L'ordre du jour est la suite de la discussion de l'adresse.

M. LE PRÉSIDENT : La chambre ayant écarté hier l'amendement de M. Billault, il lui reste à statuer sur l'amendement que présente M. Pierre David.

M. P. DAVID développe cet amendement, qui est ainsi rédigé : « Faites, Sire, que le noble pays qui a donné son sang et ses trésors pour constituer un peuple libre entre l'Europe et l'Asie ne soit pas déçu dans ses espérances. Que votre haute sagesse et les négociations de vos ministres préparent à la Grèce une extension nécessaire à la solidité du trône et à l'indépendance de la nation. »

L'orateur lit son discours au milieu d'un bourdonnement qui ne fait que s'accroître malgré les avertissements du président. Cependant on ne compte pas plus de 150 membres dans la salle. Les ministres sont presque tous à leurs bancs. M. Guizot a la physionomie très-rieuse, et donne des poignées de main cordiales à tous ses amis. Il cause même avec le maréchal Soult, ce qui ne lui arrive presque jamais. Dans le couloir de droite, M. Thiers, en paletot et son chapeau à la main, fait une courte apparition ; il est entouré de plusieurs membres de la gauche qui le félicitent sans doute sur son discours d'hier. M. David ne termine son discours qu'à trois heures.

M. GUIZOT : Ce que l'honorable préopinant vous propose, c'est de provoquer la destruction du traité qui a constitué la Grèce, et de demander un nouveau démembrement. Ce qu'il faut à la Grèce est d'abord de durer, de se consolider, de s'organiser. Les vrais amis de la Grèce doivent lui conseiller de concentrer ses forces, et de se préparer à ce que peut lui réserver l'avenir.

M. LHERBETTE : J'adopte en grande partie ce que vient de dire M. le ministre ; mais l'amendement de M. P. David n'a pas l'inconvénient qu'on paraît craindre, il n'aurait pas les conséquences qu'on redoute. Pour mon compte, au surplus, je préfère l'amendement de la commission, mais je désirerais que l'honorable auteur de l'amendement le retirât.

M. P. DAVID retire son amendement au quatrième paragraphe.

M. LHERBETTE monte alors à la tribune pour présenter quelques observations sur la Grèce. J'approuve la commission d'avoir restreint l'accord entre la France et l'Angleterre à l'Espagne et à la Grèce, je veux dire à ce qui se passe en Espagne ou en Grèce, car les événements peuvent changer. L'orateur se demande pourquoi la France n'a pas plus de sympathies en Grèce, elle qui a fait tant de sacrifices. M. le ministre a communiqué à la commission la correspondance du gouvernement français avec la Grèce après sa révolution de septembre dernier ; mais il ne paraît pas avoir communiqué à la commission la correspondance antérieure à cette révolution, et il importerait cependant de la connaître pour savoir si la France avait quelques sympathies en Grèce avant cette révolution.

Eugène est bien mieux.

— Je ne trouve pas, dit M^{me} de Tercy ; ses prétendues distractions sont d'une impertinence révoltante... Vois, il effeuille cette fleur que tu désirais, il n'a point songé à te l'offrir.

— Eh bien !... écoute... je ne dirai qu'à toi... mais c'est précisément parce qu'il ne cherche point à plaire qu'il me plaira. S'il m'eût donné cette fleur, c'eût été de la galanterie, rien de plus ; mais il me la refuse, il l'effeuille... cela me surprend et me pique au jeu. Est-ce qu'il n'a pas compris mon père ? Fait-il l'amour ?... ou bien ne saurais-je lui plaire ?... Quoi qu'il en soit, c'est une conquête digne de moi. Quelle gloire si je parvenais à vaincre cette indolence étrange !... Et je ne sais, mais une voix secrète me dit que je réussirai.

— Ah ! vraiment... dit M^{me} de Tercy plus troublée.

— Mesdames, vous marchez trop vite, leur cria M. de Montbreuil.

Les deux sœurs s'arrêtèrent, et la conversation se renoua assez languissamment. Tous ces personnages semblaient étudier leur terrain. C'était à qui chercherait à deviner la pensée de son voisin ou de sa voisine ; c'était à qui n'avancerait pas le premier. Clodomir était rêveur, M^{me} de Tercy un peu triste, Irma inquiète, Eugène insouciant. Quant à M. de Montbreuil, il parlait peu, observait beaucoup, et, malgré cela, il ne voyait peut-être pas ce qui l'intéressait le plus.

Le lendemain matin, la première chose qui frappa les yeux d'Irma dans le salon, ce fut une énorme touffe de lilas ; elle sourit en rougissant et crut avoir compris. Elle alla s'asseoir près de sa sœur et lui dit à mi-voix :

— N'est-ce pas que j'avais raison de ne point m'offenser hier ? Il aurait trouvé vulgaire de m'offrir la fleur qu'il tenait ; mais, ce matin, son premier soin a été d'aller me chercher ce magnifique bouquet.

— Mais, dit M^{me} de Tercy avec émotion, ce pourrait être Clodomir.

— Oh ! mon Dieu ! que tu le connais mal ! Tu ne le vois que depuis un mois ; avant ton départ pour l'Angleterre, tu n'as pu le juger. Il te paraît bien, mais tu ne sais pas qu'il est d'une timidité excessive auprès des femmes, et que, par crainte de paraître trop audacieux, il ne fait jamais rien à propos. Ces fleurs ne peuvent donc pas venir de lui.

En ce moment, Clodomir, glissant en quelque sorte sur le parquet, humble et craintif comme tout à l'heure, n'a encore aucun motif d'espérer, vint saluer Irma qui l'accueillit d'un ton léger et moqueur. Elle fut tentée de tenter de trouver qu'il était maladroit de venir la saluer, et qu'Eugène se faisait beaucoup mieux remarquer, lui qui, le coude appuyé sur la cheminée, ayant choisi une attitude pleine de grâce, qui laissait paraître tous les avantages d'une taille élancée et passant une main blanche dans sa noire chevelure, feignait de n'avoir pas vu Irma. Précisément, au même instant, Eugène jeta vers le petit groupe formé par M^{me} de Tercy, Irma et Clodomir un de ces regards lumineux, brillants comme la flamme, rapides comme l'éclair. Irma sentit son cœur bondir ; elle rejeta sa tête en arrière avec orgueil, un sourire entr'ouvrit ses lèvres, et ce sourire semblait dire : Qu'est-ce que le salut empressé de Clodomir auprès de l'adorable insolence d'Eugène ? Il ne me salue pas, lui, mais quel regard !... (La suite à un prochain numéro.)

M. SAINT-MARC-GIRARDIN : Nous n'avons en que la dépêche adressée par le gouvernement à M. Piscatory et dont la chambre a entendu la lecture.

M. LHERBETTE insiste.

M. BIGNON dit que la commission n'avait à s'occuper que de faits postérieurs à la révolution.

Le paragraphe de la commission est mis aux voix et adopté.

§ 5. « Cette bonne intelligence aidera sans doute au succès des négociations qui, en garantissant la répression d'un infâme trafic, doivent tendre à replacer notre commerce sous la surveillance exclusive de notre pavillon. »

M. LE PRÉSIDENT : Il y a un amendement de M. Billault, qu'il a légèrement modifié, et qui est définitivement rédigé de la manière suivante : « Cette bonne intelligence, Sire, n'aura de chances de durée que le jour où des négociations conduites avec persévérance auront, en continuant de poursuivre la répression d'un trafic infâme, remplacé la navigation française sous la surveillance exclusive du pavillon national. »

M. BILLAULT prend la parole, et dit qu'il importe avant tout de faire savoir à l'Europe que nous sommes persévérants. Depuis deux ans nous avons émis un vote contraire au droit de visite. Nous sommes appelés à traverser une troisième épreuve. Il ne faut pas nous dissimuler que l'Europe compte en général, dans les grandes affaires où notre volonté peut être contraire à la sienne, sur notre prétendue légèreté. Il faut que les efforts de la chambre pèsent dans la question, que notre persistance apparaisse dans toute sa force.

Je crains, dit l'orateur après avoir développé sa première pensée, je crains que M. le ministre n'apporte pas à suivre cette affaire une tendresse paternelle. Voici le motif de ma crainte. Déjà, depuis que M. le ministre a annoncé à une autre chambre qu'il y avait une négociation entamée, la presse anglaise s'est émue, et a prédit l'avortement de cette négociation. Le *Times* a reproduit cette réponse depuis que M. Guizot a parlé de cette négociation commencée devant la chambre des députés.

Je trouve, au surplus, que M. le ministre n'a pas été assez explicite devant l'autre chambre. Ce n'est pas le droit de visite amélioré que la chambre veut, c'est le droit de visite supprimé. (Léger mouvement.)

On a varié sur les moyens de réprimer la traite, on a proposé divers moyens ; mais on est d'accord sur la suppression de la visite réciproque. Une explication de M. le ministre à ce sujet me semble nécessaire.

Admet-on qu'on ne peut pas se retirer, qu'on ne peut pas sortir de la situation ? Cela me paraît résulter de la phrase de l'adresse ; il me paraît en résulter qu'on ne peut sortir de la situation sans le bon plaisir des deux pays. Je dis, pour moi, qu'il faut que nous en sortions, et que nous en sortions le plus tôt possible, car il est imprudent de rester dans un tel conflit. Il faut déclarer nettement dans la négociation que nous ne voulons pas sortir de la situation brusquement, que nous y mettrons toutes les formes, mais que nous avons dans la lettre même du traité le droit d'en sortir quand nous voudrons.

J'ai fait une étude approfondie des dépêches qui ont formé la base du traité du 20 novembre 1831. Je n'en soumettrai pas le sens détaillé à la chambre, j'en dirai seulement quelques mots.

Ici l'orateur présente un rapide historique des correspondances échangées entre les deux pays au sujet du droit de visite. Il résulte des pièces que les diplomates discutant les conditions du droit de visite avaient limité l'exercice du traité quant au temps et quant à l'espace. Le traité a été rédigé immédiatement après les propositions de l'Angleterre, qui demandait la limitation en question et qui l'offrait. Telle fut la clause du traité de 1831. C'est en 1841 que le gouvernement anglais fut sur le point d'obtenir que le traité fût exécutoire à toujours, et le diplomate anglais, dans l'ivresse du succès, l'avait déjà annoncé aux Etats-Unis, la seule puissance qui eût résisté. C'est la négociation qui a précédé le traité de 1831 qu'il faut prendre pour base de la nouvelle négociation. La bienveillance d'un ministère est une faute, elle est un crime, quand elle ne cède pas devant les intérêts de la nation.

Je supplie la chambre de ne voir ni le ministère ni l'opposition, et de ne vouloir que les intérêts de notre pays. A Dieu ne plaise que je croie que le cabinet veuille ressembler à un ministère qui, à une époque honteuse de notre histoire, méconnaissant notre dignité nationale, a abaissé notre pavillon devant l'Angleterre, et est resté chargé de l'exécution de la postérité ! (Très-bien ! très-bien !)

M. DE GASPARIEN regretterait qu'on examinât de nouveau le fond de la question. La chambre a voté l'an dernier deux choses : la première, qu'on replaçât notre marine sous la protection exclusive de notre pavillon ; la seconde, que le trafic des noirs fût supprimé. Supposez que le droit de visite soit supprimé, que nous nous retirions des conventions, et que les autres nations s'en retirent après nous, qu'arriverait-il ? que la traite aurait reconquis sa liberté. Oh ! c'est alors que vous auriez des comptes à demander au gouvernement.

Si la chambre se préoccupe beaucoup plus de donner au gouvernement le conseil de négocier que de lui en donner les moyens, il faudra que la chambre se résigne à une protestation vaine, ou bien elle précipitera le gouvernement dans des mesures imprudentes. (On rit.)

Messieurs, est-ce trop exiger que de vous demander de songer à l'année prochaine ? Il y a dans le paragraphe deux questions. Permettez-moi quelques mots. En ce qui concerne la traite, elle est aujourd'hui ce qu'elle était autrefois. Les colonies doivent chaque année 80,000 noirs, les dévorent littéralement.

M. DE MACKAU, ministre de la marine : Ce ne sont pas les colonies françaises !

M. DE GASPARIEN : M. le ministre ne me laisse pas...

M. DE MACKAU : Il fallait dire que ce ne sont pas les colonies françaises !

M. DE GASPARIEN : Je m'empresse de dire que parmi les colonies qui ne font plus la traite, il faut mettre au premier rang les colonies françaises.

Il faut voir quels systèmes peuvent amener la répression de la traite. M. Thiers a eu l'autre jour le courage de parler du système américain. L'application de ce système suppose une croisière française pour réprimer la traite française, une croisière portugaise contre la traite portugaise, etc. Cela est-il sérieux ? On a parlé de la suppression des marchés. Mais cela exigerait des négociations éternelles ; il a déjà fallu trente ans pour arriver au droit de visite. Personne ne souhaite plus que moi la suppression de ce droit ; mais comment arriverons-nous à la suppression du trafic des noirs ? Encore une fois, voilà ce que je demande.

Il est quatre heures, l'orateur continue.

Chronique.

LYON.

Une ordonnance royale du 3 de ce mois autorise le prélèvement,

sur les produits de l'octroi, d'une somme de 280,000 fr., demandée par le conseil municipal de Lyon, et celui de 20,165 fr. 40 c., demandée par le conseil municipal de la Guillotière, pour être affectés au paiement d'une portion du contingent de la contribution personnelle et mobilière en 1844.

— La personne à laquelle il aurait été dérobé une feuille contenant probablement de la céruse peut s'adresser à M. Pionin, commissaire de police à l'Hôtel-de-Ville, pour en avoir des renseignements.

— Il a été grandement question depuis quelques semaines d'un procédé inventé par un peintre de nos compatriotes, M. Roulliet. Nous trouvons aujourd'hui dans un journal de Paris les détails suivants sur cet objet :

« On avait parlé d'un appareil inventé par M. Roulliet, à l'aide duquel on disait que l'art du dessin se trouvait mis à la portée de tous. On avait, comme toujours, exagéré la portée de cette invention, du reste fort ingénieuse, et destinée, selon toute apparence, à rendre des services à l'industrie.

» M. le ministre de l'intérieur a nommé une commission qui vient d'examiner l'appareil Roulliet.

» L'inventeur s'était proposé cinq problèmes :

» 1^o La projection polaire sur une surface, ou la perspective des objets tracés dans des dimensions plus ou moins inférieures à celles de l'original.

» 2^o La projection polaire sur des surfaces brisées, courbes et développables, de forme et de dimension appréciables.

» 3^o Ce problème est particulièrement intéressant pour la construction des panoramas et pour les tableaux connus sous le nom de perspectives curieuses.

» 4^o Le redressement des images obtenues sur des surfaces développables.

» 5^o La projection orthogonale ou le dessin géométral des parties d'un objet visibles à un point de vue donné.

» Voici quelle est la conclusion du rapport des commissaires : « Quant à présent, l'appareil de M. Roulliet nous semble particulièrement utile aux artistes. Nul procédé abrégatif n'est d'une exécution plus facile ni plus féconde en résultats avantageux. Nous ne pensons pas qu'il dispense d'apprendre à dessiner ; au contraire, nous croyons qu'il ne servira qu'aux dessinateurs pour leur épargner du temps et des tâtonnements pénibles. La rapidité avec laquelle s'opère cette espèce de calque sur le modèle permet de saisir des attitudes difficiles, des raccourcis, des effets de lumière passagers ; enfin, elle rend facile de copier d'après nature bien des choses qui exigeraient autrement une mémoire exercée. Il est vrai que les détails délicats échappent à ce procédé, en raison de la difficulté matérielle de calquer des objets fort petits avec un crayon tendre sur un canevas plus ou moins grossier, plus ou moins élastique. Mais ce sont des esquisses et non des tableaux que le procédé de M. Roulliet est destiné à produire, et c'est, à notre avis, rendre déjà un service notable aux artistes que d'abréger pour eux des opérations en quelque sorte purement matérielles. »

— La vogue qui s'est attachée aux soirées de M. Robin continue. C'est un véritable succès dont le public ne se lasse pas. Il est vrai de dire aussi que le sorcier de la galerie de l'Argue est toujours amusant, aimable et gai. Ses diableries saisissent l'esprit et le mettent à la torture de la manière la plus agréable. Quoi qu'il en soit, nous ne querellerons pas le magicien qui est venu varier agréablement nos soirées, et nous annoncerons les délicieuses expériences qu'il a rapportées de Paris, et que nous avons admirées depuis quelques jours. Ce sont toutes choses charmantes, tant en physique, magie blanche et noire, qu'en fantasmagorie ; ce sont surtout des choses nouvelles dont il a seul le secret.

BULLETIN DES SOIES.

La semaine qui vient de s'écouler a été favorable aux marchés de soies grèges de la Drôme et de l'Ardèche. La marchandise a été recherchée et il y a eu faveur sur les prix.

La foire du 17 courant avait attiré à Aubenas un très-grand nombre d'acheteurs et de vendeurs. Toutes les soies grèges qui avaient été apportées sur place ont été pour ainsi dire enlevées à de très-bons prix. On estime qu'il s'est vendu au moins 40,000 k. de soies grèges, aux cotes ci-après :

12/14 d. soies ordinaires (1/2 k.),	30	à 30 50
11/12 d. soies courantes (1/2 k.),	30	50 à 31
10/11 d. id. courantes de pays,	31	à 32
9/10 d. id. courantes de pays,	32	à 32 50
12/14 d. soie de filature d'ordre,	31	à 34 50
12/13 d. id. 4/5 cocons,	34	50 à 35
9/10 d. id. 3/4 id.	35	à 35 25
9/10 d. id. 3/4 id.	35	25 à 35 50
9/10 d. id. 3/4 id.	35	50 à 36

A Romans, le 19, le marché a été très-beau ; les soies grèges étaient recherchées et se sont vendues aux cotes suivantes :

14/16 d. soies ordinaires, le demi-kilog.,	29	à 29 50
12/14 d. id. courantes,	29	50 à 30
12/13 d. id. de Peyrins,	30	à 31

A Avignon, les ventes ont eu beaucoup d'activité pendant la semaine écoulée ; il y a eu hausse sur les prix de tous les articles.

Les grèges sont recherchées et achetées à 60 et 61 le kilog. les 14/16, et à 64 et 65 le kilog. les 13/14, filature à la vapeur.

Les tramettes d'Alais 5/6 valaient, le 18, à Nîmes, 63 05 à 64 05 le kilog ; les 6/7, 58 à 59 55.

A Marseille, les prix continuent à être très-bien tenus ; mais les transactions ont perdu de leur activité par suite du défaut d'assortiment dans les articles qui composent le dépôt. La consommation a été de 11 balles Salonique à 20 et 27 50 le demi-kilog ; 4 balles B. L. G. à 17 50 ; 21 balles Sellé à 22 50 et 25 ; 15 balles Perse à 12 50 et 13 50 ; 3 balles Baïa à 12 ; 6 balles Tramos à 21 ; 6 balles M. L. G. à 20.

Nous lisons dans l'*Auxiliaire breton* du 20 janvier :

« Depuis deux ou trois jours on a répandu chez nous un bruit qui a pris beaucoup de consistance. On dit qu'il a été expédié de Vannes une dépêche officielle annonçant qu'un navire anglais chargé de dix mille fusils a été saisi sur les côtes du Morbihan. Nous volons douter encore que de telles tentatives aient eu lieu ; mais pour qui connaît les folles espérances de certains légitimistes, tout s'explique. »

M. le ministre des finances vient de faire publier un arrêté par lequel il permet aux navires pour la pêche de la morue à Terre-Neuve de compléter exceptionnellement cette année leur cargaison de sel en Portugal. On lit à ce sujet dans le *Progressif Caennais* :

« A peine cet arrêté a-t-il été connu par le commerce de Fécamp, que chacun s'est demandé à quoi et à qui il pouvait servir, et dans quel but il avait été rendu ; et, d'un commun accord, on a déclaré qu'il était incompréhensible. En conséquence, MM. les

armateurs, réunis à la Bourse, ont nommé une commission qui devra se rendre à Paris auprès de M. le ministre et demander les explications indispensables.

» Ce qu'il y a de certain, c'est que la douane a déjà empêché plusieurs navires de se rendre en Portugal pour y chercher le sel dont ils ont besoin, et cela parce qu'il en existe en entrepôt. On n'a pas prévu le cas où les détenteurs ne voudraient pas se déposséder, et l'on autorise ainsi l'accaparement, au lieu de servir les intérêts de notre commerce et de notre population maritime.

» Non seulement l'arrêté a été rendu sans aucune connaissance des armements, puisque l'allocation de 900 kilogr. de sel par tonneau de jauge n'est pas suffisante pour certains navires, mais il est encore d'une injustice réelle; car, il y a trois mois, les ports de Dieppe et de Fécamp ont l'autorisation d'aller chercher des sels anglais, et cette autorisation leur a été refusée. Ce n'est que lorsqu'ils ont fait des sacrifices immenses, qu'ils ont payé le sel français plus de trois fois ce qu'il valait l'année dernière, qu'on permet l'achat des sels de Saint-Ubes. A ce jeu, il est évident qu'ils ne pourront soutenir la concurrence.

Nouvelles Diverses.

Une jeune femme de Rosoy (Oise) vient d'accoucher, après sept mois de grossesse, d'un être inanimé. Le tronc et les membres n'offraient rien de particulier, mais la tête était hideuse; elle faisait suite immédiatement au thorax, sans apparence de cou, et exclusivement formée par la face, à cause de l'absence du crâne et du cerveau. Cette tête donnait en tout à l'être une ressemblance frappante avec une grenouille ou un crapaud. La mère déclare qu'elle a été effrayée d'un de ces derniers animaux d'une grosseur extraordinaire.

— Le Journal de Toulouse raconte que, le 17, deux individus, dont l'un était revêtu du costume ecclésiastique et portait un bréviaire sous son bras, se sont présentés chez un horloger de Toulouse; une montre de la valeur de 400 francs leur fut vendue. L'horloger, rassuré par l'habit que portait l'un des acheteurs, leur livra la montre à crédit et accepta en échange un billet à son ordre signé du nom de Ferré par l'individu habillé en prêtre. Des soupçons s'élevèrent dans l'esprit de l'horloger. Il se rendit à la cathédrale, l'ecclésiastique ayant assuré qu'il allait y dire la messe; mais personne à l'église ne put lui en donner des nouvelles. Il se transporta aux bureaux de la police. Là, il acquit la preuve qu'il avait été victime d'un vol, car au même moment une autre personne avait été se plaindre d'une escroquerie commise à son préjudice par les mêmes individus.

On lit dans la Gazette du Languedoc, feuille légitimiste de Toulouse:

« Le nommé Ferré (Jean-Paul), âgé de soixante-dix-huit ans, prêtre interdit, natif de Saint-Lizier (Ariège), a été arrêté un de ces jours derniers, sur la place du Capitole, par le sieur Portaire, inspecteur de police, comme inculpé d'escroquerie. Il a été déposé à la maison d'arrêt. »

— Des sept détenus qui s'échappèrent dernièrement de la maison d'arrêt d'Uzès, l'un, le nommé Teulon, a été arrêté à Nîmes par la gendarmerie; trois autres, assure-t-on, ont été également arrêtés à Avignon. Espérons que tous ces malfaiteurs tomberont bientôt entre les mains de la justice, car la misère où ils sont plongés ne peut que les pousser à de nouveaux crimes.

Nouvelles Etrangères.

IRLANDE.

DUBLIN, 19 janvier. — La déposition que M. Frédéric Band-Hughes

a faite devant la cour du banc de la reine a paru également favorable aux prévenus. On l'a trouvée impartiale, M. O'Connell le reconnaît lui-même.

M. Ross, reporter du gouvernement, est le second témoin entendu. Cette déposition a déjà pris neuf heures; elle a consisté uniquement à lire les rapports. A une heure et demie, M. Ross a demandé quelques instants de repos que la cour lui a accordés. Ensuite, M. Henn, avocat des prévenus, s'est mis à l'interroger. Il a commencé par lui poser des questions sur ses antécédents.

Il résulte de ses réponses qu'il avait perdu sa fortune, et que le gouvernement lui avait donné 150 liv. sterl. pour assister aux meetings tenus par O'Connell. M. Ross a prétendu qu'il ignorait quel parti le gouvernement se proposait de tirer de ses rapports. M. Henn lui ayant demandé si, dans le cas où il l'aurait su, il eût accepté une semblable tâche pour 50,000 liv. sterl., il a répondu négativement.

La curiosité publique ne perd rien de sa vivacité. O'Connell est toujours l'objet des démonstrations les plus enthousiastes.

— On écrit de Dublin au Times :

« On assure qu'il y a toute probabilité qu'il sera soumis au parlement une mesure, dans la session prochaine, ayant pour but le soulagement complet des catholiques romains, qui n'auraient plus à payer la rente des dîmes. Un haut dignitaire de l'église, qui est dans la confiance de sir R. Peel, s'occupe en ce moment d'une enquête à ce sujet. »

— Jeudi, il s'est tenu à Dublin un meeting très-important pour l'Irlande.

Plus de cinquante nobles et gentilshommes s'étaient réunis chez le comte de Claremont-Rutland-Square pour s'occuper de l'état actuel de l'Irlande. On remarquait parmi les personnages présents à la réunion le duc de Linster, le marquis de Clanricarde, le marquis de Kildare, les comtes de Charlemont, de Leitrim, de Meath, de Milford, le vicomte Acheson, les lords Stuart de Decies, Thomas Wicks, Georges Roc, W. Murphie, Frederick Ponsonby, etc., etc.

L'assemblée a résolu de présenter une pétition aux deux chambres où seront énumérés les griefs du pays, tels que l'inégalité de la représentation dans le parlement, les abus de l'établissement de l'église anglicane, les taxes oppressives et exagérées dont est grevée l'Irlande, etc.

ESPAGNE.

Les journaux de Madrid du 17 contiennent une lettre de M. Olozaga, datée de Lisbonne le 10, dans laquelle celui-ci, en remerciant les électeurs progressistes de Madrid de l'avoir choisi pour un de leurs candidats, déclare qu'il n'est allé en Portugal que pour éviter d'être assassiné par les modérés, et qu'il est prêt à revenir donner à la commission chargée d'informer contre lui toutes les explications possibles.

SUISSE.

BERNE. — Le professeur Gluck a été condamné à quatre ans de réclusion pour l'affaire de la fausse bulle, M. Aminann à quatre ans de bannissement, et M. Ienni, éditeur, à deux ans de la même peine. La cour d'appel aura à prononcer en dernier ressort.

ZURICH. — Le tribunal de Winterthour a acquitté, à la majorité d'une voix (celle du président), les éditeurs des poésies de Bruno Bauer et d'Herwegh, poursuivies par le ministère public comme attentatoires à la religion et à la morale. Les prévenus ont été défendus par M. l'avocat Surber.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Les Pilules Ferrugineuses du docteur VALLET, dont l'Académie royale de Médecine a reconnu la bonne préparation, EN RAISON DE LEUR INALTÉRABILITÉ ET DE LEUR SOLUBILITÉ DANS L'ESTOMAC, sont de tous les ferrugi-

neux celui que les médecins conseillent de préférence pour la guérison des pâles couleurs, des pertes blanches, etc., et pour fortifier les tempéraments affaiblis soit par l'âge, soit par les maladies.

Les personnes auxquelles les médecins les prescrivent doivent exiger, pour éviter toute méprise, que le flacon qui les renferme (ce flacon est toujours en verre bleu avec le nom de VALLET gravé sur le verre) porte les cachets en cire rouge VALLET, inventeur, L. FRÈRE, dépositaire général, et que l'étiquette qui recouvre le flacon soit semblable à celle dont on donne souvent le modèle dans les principaux journaux de Paris. — On trouve cette préparation chez M. André, pharmacie des Célestins, et chez M. Vernet, place des Terreaux.

Au moment où la saison ramène les rhumes, enrhumements et l'affection connue sous le nom de grippe, nous ne saurions trop recommander l'usage du Sirop et de la Pâte de NAFÉ d'ARABIE, qui sont de véritables spécifiques pour combattre efficacement les irritations de la poitrine et de l'estomac. Ces pectoraux, approuvés par toutes les célébrités médicales de Paris, sont les seuls que les médecins des hôpitaux de Paris ordonnent contre toutes les affections de cette nature.

Dépôts, à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; Claraz, pharmacien, rue Neuve; André, pharmacien, place des Célestins. — Dans les faubourgs: Vial, pharmacien à Vaise; Crolat, pharmacien à Saint-Just; Rouvière, pharmacien à la Croix-Rousse.

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 24 janvier 1844.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS JOUR.
1,500	4,000	Eclairage par le gaz, Compagnie Perrache	3,775	
521		Nouvelle émission	3,800	
1,000	700	Saint-Etienne		1,615
450	600	Grenoble	1,500	
500	750	Saône-et-Loire		1,000
400	700	Dijon	500	
3,000	750	Trois villes du Midi	100	
1,740	600	Turin	570	
1,000		Montpellier	725	
1,000		Besaucon		485
1,000		Reims	435	
1,000		Metz	780	
500	500	Valence	550	
500	500	Mulhouse		
500	1,400	Saint-Chamond		
500	1,000	Bourges	1,000	
1,000	500	Nevers	480	
1,000	400	Venise	1,000	
1,000	500	Naples		
1,000	500	Moulins	500	
1,000	500	Angers		
1,000	1,000	Mines de houille, Compagnie générale	630	
1,000	1,000	Union	500	
1,000	1,000	Société civile	690	
1,000	800	Grangette et Calatte	600	
1,000	800	Côte-Thiolière		
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfond	500	
1,000	1,000	Compagnie des mines des Lilles		
1,000	1,000	Compagnie du Villars	330	
1,000	1,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles	3,000	
1,000	1,000	Société lyonn. des transp. Rn-Saône	4,000	
1,000	1,000	Rhône supérieur		
1,000	1,000	Gouttes sur Saône p. marchandises		
1,000	1,000	Compagnie de l'Aigle	8,900	
1,000	1,000	Sur le Rhône	1,500	
1,000	1,000	de la Feuille	2,245	
1,000	1,000	du Palais-de-Justice	1,725	
1,000	1,000	de l'Elle-Barbe	1,500	
1,000	1,000	et Gare de Vaise		
1,000	1,000	Canal de Givors	600	
1,000	1,000	Moulins à vapeur de Perrache		3,000
1,000	1,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche	20,000	
1,000	1,000	Fonderies et forges du Rhône	2,200	
1,000	1,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard		6,425
1,000	1,000	Banque de Lyon		3,550
1,000	1,000	Omnium	900	
1,000	1,000	Société riveraine d'assurance	475	
1,000	1,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	4,950	
1,000	1,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne	7,225	
1,000	1,000	d'Avignon à Marseille		705
1,000	1,000	de Paris à Orléans		
1,000	1,000	de Paris à Rouen		
1,000	1,000	de Saint-Etienne à Andrieux		

LYON. — IMPRIMERIE DE BOISY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

VENTE AUX ENCHÈRES

ET EN DÉTAIL,

POUR CAUSE DE LIQUIDATION DE COMMERCE, d'une grande quantité d'objets d'art, statuettes, ornements d'architecture,

Rue des Célestins, n° 5, à dix heures.

Cette vente aura lieu le samedi vingt-sept janvier 1844, aux lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs de cette ville. Cinq pour cent en sus du prix de chaque adjudication. (6301)

VENTE

D'IMMEUBLES

Propriétés foncières et industrielles.

Domaine situé à douze kilomètres de Lyon, sur le canton de l'Arbresle, commune de Nuelles, près de la route royale de Lyon à Paris et Bordeaux, composé d'une belle prairie arrosée et terres en première qualité, moutins à blé à deux tournants, bien achalandés, et à la portée d'une population nombreuse. Les eaux qui alimentent cette usine sont continues et intarissables, puisqu'elles résultent de fouilles ou recherches souterraines et dirigées par un aqueduc jusqu'à leur sortie au jour, de sorte qu'elles n'augmentent ni ne diminuent jamais. Les grandes pluies ne peuvent pas les troubler.

Il existe, en outre, sur ce local, et appartenant aux moulins, des bâtiments construits à neuf, ayant trente mètres de façade et douze de largeur, deux étages et des planchers très-élevés et disposés pour un moulinage.

On pourrait, indépendamment de ces artifices, établir dans les bâtiments une teinturerie en soie, en raison de la limpidité des eaux, ou une blanchisserie de lin qui ne serait jamais interrompue, attendu que les lavoirs seraient à l'abri et dans le rez-de-chaussée des bâtiments, et encore une imprimerie pour chiales. Cette vente aura lieu de suite.

S'adresser, pour les renseignements, en l'étude de M^e Duguey, notaire à Lyon, rue du Plat, 2. (2342)

ÉTUDE DE M^e DEPLAÇE, NOTAIRE A LYON, PLACE D'ALBON, 2.

CAPITAUX

A PLACER

Sur hypothèque par sommes de 4, 6, 10, 20, 30 et 40,000 fr.

A VENDRE,

DIVERS IMMEUBLES

à la ville et à la campagne.

Dans les prix de 10,000 f. à 600,000 fr.

S'adresser audit M^e Deplacé, notaire. (9956)

A vendre pour cause de maladie.

FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé sur une des promenades les plus fréquentées des Brotteaux. S'adresser au cabinet de M. A. Juvanon, rue Trois-Maries, n. 1, de sept à dix heures du matin et de cinq à six heures du soir. (2326)

A vendre pour cause de décès.

FONDS DE CAFÉ et AUBERGE très-bien achalandé, situé sur le quai Peyrolerie, dans un très-bel emplacement. S'adresser au cabinet de M. Juvanon, rue Trois-Maries, 1, à Lyon, de huit à onze heures du matin. (2334)

A vendre.

Le JOLI FONDS DU CAFÉ DES VICTOIRES, tout fraîchement décoré. Il est situé dans une belle position, près l'arrivée des omnibus, route du Bourbonnais, au-dessus de la Pyramide, à Vaise. On donnera la suite du bail. Location à bon marché. S'y adresser. (471)

A vendre.

BEAU CHEVAL de voiture, de passage à Lyon pour deux jours. — Place Louis XVI, 8, aux Brotteaux. (469)

A vendre.

UN JOLI FONDS DE CAFÉ ayant deux billards, bien achalandé, près la caserne du Bon-Pasteur. — Location à bon marché. On donnerait la suite du bail, qui est de huit années. S'adresser rue Neyret, 33. (470)

A louer présentement.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise. S'adresser au bureau du Censeur.

A louer de suite.

UN GRAND MAGASIN

POUR ENTREPOT,

Rue de l'Anglie, 8, près du quai de Bondy.

S'adresser passage de l'Argue, 11. (2324)

MAUX DE DENTS.

Seul dépôt de l'Essence Colombienne brevetée d'invention, guérissant de suite les maux de dents, et raffermissant en outre dans leurs alvéoles les dents qui vacillent, à la pharmacie Macons, rue Saint-Jean, 30. — Prix : 1 fr. le flacon avec l'instruction. (9035)



Changement de Domicile.

A dater du 1^{er} février 1844, l'étude de M^e Couvert, avoué, actuellement quai de l'Archevêché, 30, sera transférée rue Gentil, n. 1, au 2^e, angle de la place Fromagerie. (6048)

AVIS.

MM. les actionnaires du Gaz de Saône-et-Loire sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu le lundi 5 février prochain, à une heure après midi, dans la salle de la Bourse. (2336)

AVIS.

Un homme de trente ans, bachelier ès-lettres, ex-inspecteur d'une société de banque, désire un emploi sédentaire comme teneur de livres, caissier, commis de magasin. Il donnera toutes les garanties désirables. S'adresser à M. Montmagnon, à Etoile (Drôme). (462)

AVIS.

On trouve toujours à l'enseigne du CLOS VOUGEOT, rue Luizerne, n. 3, en face du corroyeur, des vins en bouteilles de toutes les qualités, à des prix modérés et d'un choix parfait, tels que Bourgogne rouge, Bordeaux, Beaujolais, vin du Rhin, Champagne de six marques différentes, etc. (2295)

DENTISTE.

M. E. HELLLOT, élève de M. HATTUTTE médecin-dentiste de Paris. — Soins de la bouche, pose artificielle des dents, faux nez, obturateurs, etc. — Appareils pour le redressement des dents. — Abonnements. (2329)

JUSQU'AU 31 JANVIER 1844,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS

A 7 HEURES DU MATIN.

(7312)

Pâte pectorale de Lichen.

Il est rare que les toux les plus opiniâtres ne cessent par l'emploi de ce bonbon. Les poitrines faibles en éprouvent les plus heureux effets. (7320)

A LYON, CHEZ VERNET, PHARMACIEN.

A vendre.

FONDS DE MARCHAND-TAILLEUR.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Pépin, grande rue Longue, à Lyon. (468)

Rue de l'Hôpital, 13, au 1^{er}.

M. GIRAUD prévient le public qu'il vient d'ouvrir son magasin d'habits de bal, et qu'il y a joint un grand assortiment de costumes et de dominos nouveaux du genre parisien. (453)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellent PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréée que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend toujours par boîtes de 65 c. à 1 fr. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Châlon-sur-Saône, POUCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, Mossel, pharmacien et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande Rue, 4. (7815)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepaille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 3 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHARMES, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FARBE, sur le port.